

Commune de La Chapelle en Vercors

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 AOUT 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatorze aout le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacky CASASNOVAS, Maire.

Conseillers en exercice : **14** Conseillers présents : **11** Conseillers votants : **11**
Présents : CASASNOVAS Jacky ; BLANC René ; BLAIN Marie-Claude ; ARRIBERT Denise ; VAN HUFFELEN Yolande ; BLANC Monique ; ALLIER Gérard ; AUDEYER Daniel ; MONACI Marc ; POIZAT Roger ; VAUSSENAT Bertrand

Absent excusé : POILBLANC Alexandra

Absents : BREYTON Bernard ; REVOL Sébastien

Secrétaire de Séance : Monique BLANC

CHOIX MAITRISE D'ŒUVRE – MISE EN ACCESSIBILITÉ DES TROTTOIRS DESSERVANT LES COMMERCES

Lieu : Place Hôtel de Ville – Avenue de la Terrasse

Maitre d'œuvre : Société CARAPACE HABITAT domiciliée à La Chapelle en Vercors, les Jallifiers, mandataires : Messieurs Julien GABERT et Thomas BRETAUDEAU.

Le Conseil Municipal a favorisé l'entreprise locale.

La dépense prévisionnelle totale de cette opération s'élève à 142 790 €uros HT

Les éléments de la mission de maitrise d'œuvre sont :

- Etude d'avant-projet – AVP
- Etude de projet – PRO
- Assistance contrat de travaux – ACT / Dossiers consultation des entreprises – DCE
- Phase d'analyse des offres
- Mission Visa
- Direction d'exécution des contrats de travaux – DET
- Assistance aux opérations de réception – AOR / Délai de remise du DOE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'offre de la Société CARAPACE HABITAT soit 10% du cout des travaux et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le contrat de maitre d'œuvre.

Sens de circulation :

Une réflexion pour l'aménagement du double sens de la circulation qui va être certainement supprimé.

Le sens « montée » sera sûrement retenu avec stationnement sur la gauche.

La séance est levée à 19h30.

Le Maire,

Le secrétaire,